

Arrêté municipal n°23/2024 portant dénomination et numérotation de voirie Route de Lille M 641

Le Maire de la Commune d'ILLIES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, alinéa 5 et L 2212-2.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2024 n° 32_08042024 décidant de donner une dénomination officielle au tronçon partant du rond-point de la RN41 direction La Bassée jusqu'aux limites du territoire d'Illies.

Arrête:

Article 1^{er}: La voie partant du rond-point de la RN41 direction La Bassée jusqu'aux limites du territoire d'Illies est officiellement dénommée **Route de Lille M 641**

Article 2 : Sur la voie, sont arrêtés les numéros suivants :

5030 à 6000 Route de Lille – M641

Article 3 : Aucune dénomination n'est admise que celle officiellement et régulièrement décidée par le Conseil Municipal.

L'apposition, à l'initiative des particuliers, de toute plaque conforme à cette dénomination est autorisée par l'autorité territoriale.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté et de sa transmission à :

- Monsieur le Préfet du Nord
- Monsieur le Directeur de l'UTML MEL
- Monsieur le Commandant du SDIS de La Bassée
- Monsieur le lieutenant de la Gendarmerie de La Bassée.

Fait à Illies, le 10 avril 2024,

Le Maire, Damien HAYART